



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 17 décembre 2020 à 17h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 11 décembre 2020 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Jean-Pierre Aresu, Aurélia Massei, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Etienne Bastelica

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Annie Costa-Nivaggioli et Danielle Flamencourt à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Annie Sichi et Marine Ponzevera à Charles Voglimacci, Christophe Mondoloni et Pierre-Laurent Audisio à Laurent Marcangeli, Dominique Carlotti et Camille Bernard à Basiliu Moretti, Isabelle Jeanne et Emmanuelle Villanova à Alexandre Farina, Jean-Pierre Sollacaro et Alain Nicolai à Stéphane Vannucci, Marie-Noëlle Nadal et Muriel Piera à Caroline Corticchiato, Jean-François Luccioni et Paul Mancini à Pierre Pugliesi, Philippe Kervella et Isabelle Falchi à Stéphane Sbraggia, David Frau à Jacques Billard, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli et Sébastien Deliperi à Simone Guerrini, Christelle Combette et Marie-Françoise Gaffory Fau à Nicole Ottavy, Christian Bacci et Marine Schinto à Aurélia Massei, Laetitia Maroccu à Jean-Pierre Aresu, Isabelle Feliciaggi à Jean-André Miniconi, Julia Tiberi à Jean-François Casalta

**Etaient absents :**

Danielle Antonini

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	20
Quorum :	16

Le quorum étant atteint, Aurélia Massei est désignée en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20201217-2020\_325-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/12/2020

Affichage : 28/12/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



**Séance du jeudi 17 décembre 2020**  
**Délibération N° 2020/325**  
**Ouverture anticipée de crédits d'investissement sur**  
**l'exercice 2021**

## Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Les dépenses d'investissement ne peuvent être réalisées, en principe, qu'après le vote effectif du budget primitif. Pour permettre aux collectivités de disposer de crédits d'investissement disponibles, dès l'ouverture de l'exercice, et ainsi procéder au règlement de leurs prestataires, l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise les organes délibérants à accorder, à leur exécutif, la faculté d'engager, de liquider et de mandater, jusqu'à l'adoption du budget primitif, les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les crédits gérés dans des autorisations de programme).

Le budget primitif de l'exercice 2021 sera proposé au vote de l'assemblée délibérante à la fin du mois de février prochain. Aussi, afin d'assurer un bon fonctionnement des services municipaux, de procéder à la continuité de travaux conformément aux marchés déjà passés par la collectivité, de réduire les délais globaux de paiement, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget, avant le vote du budget primitif 2021.

Pour information le total des crédits d'équipements ouverts hors crédits AP/CP et crédits reportés au budget principal de l'exercice 2020 s'élève à 6 094 761,24 €. Le montant maximum pour lequel le conseil municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'équipement s'établit à un montant de 1 532 690,31 € selon le détail ci après.

Chapitres	Intitulés	Crédits ouverts 2019 (BP + DM) Hors AP/CP et reports	Maximum d'ouverture Autorisé pour 2020
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	290 380,00 €	72 595,00€
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	2 260 180,00 €	565 045,00€
Chapitre 23	Travaux en cours	6 094 761,24 €	886 050,31€
<b>Total des dépenses d'investissement hors chap.16</b>		<b>6 094 761,24 €</b>	<b>1 523 690,31 €</b>

Il est proposé au conseil municipal d'ouvrir dès à présent divers crédits d'investissements indispensables à la réalisation d'opérations dont les financements seront prévus et inscrits au budget primitif 2021. Le total de ces propositions représente un montant de 1 523 690 € dont le détail figure dans le tableau ci après :

services utilisateurs	Chapitre 20	Chapitre 21	Chapitre 23
Direction services techniques	20 700,00 €	41 795,00 €	390 450,00 €
Bibliothèques		3 500,00 €	8 400,00 €
Commerce et artisanat		17 500,00 €	
Espace Diamant/culture		7 000,00 €	
FIPHPF		3 500,00 €	
DAEI	6 900,00 €	140 000,00 €	42 000,00 €
Informatique	27 660,00€	105 000,00 €	
Cimetières			21 000,00 €
Bilingue		1 750,00 €	
Crèches		1 750,00 €	

Ecoles		3 500,00 €	
Hygiène et sécurité		1 750,00 €	
ALSH		1 750,00 €	
CTM		21 000.00 €	
Garage		87 500,00 €	
Musée		3 500.00 €	
Eclairage public	4 150.00 €		50 400.00 €
Feux Tricolore			21 000.00 €
Voirie	8 300.00 €	31 500.00 €	294 000.00 €
Espaces verts	4 885.00 €	26 250,00 €	42 000.00 €
Plages		3 000,00 €	8 400.00 €
Gestion des parcs paysagers			8 400.00 €
Nettoyement propreté		43 000,00 €	
Sport		10 500.00 €	
<b>Totaux par chapitre</b>	<b>72 595.00 €</b>	<b>565 045,00 €</b>	<b>886 050.00 €</b>

Pour information les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les dépenses ainsi autorisées dans l'attente du vote du budget engagent la collectivité dans la mesure où ces dépenses devront être reprise à minima au budget de l'exercice concerné.

### **IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

**De décider** de l'ouverture anticipée de crédits d'investissement sur l'exercice budgétaire 2021 ;

**D'approuver** le détail des propositions d'ouverture de crédits figurant en détail dans le tableau ci avant ;

**D'autoriser** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits ouverts soit un montant de 1 523 690.00 € ;

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2021, lors de son adoption.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Ouï l'exposé de Monsieur Pierre PUGLIESI, adjoint délégué  
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 17 décembre 2020,

### **DECIDE**

L'ouverture anticipée de crédits d'investissement sur l'exercice budgétaire 2021 ;

### **APPROUVE**

Le détail des propositions d'ouverture de crédits figurant en détail dans le tableau ci avant ;

**AUTORISE Monsieur le Maire**

À engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits ouverts soit un montant de 1 523 690.00 € ;

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2021, lors de son adoption.

**VOTE**

**A l'unanimité de ses membres présents et représentés.**

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.*

*Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

---

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

**Laurent MARCANGELI**

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Ajaccio. The stamp contains the text "MAIRIE D'AJACCIO" at the top and "20090 AJACCIO" at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a crown and a sun. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be "Laurent Marcangeli". Below the signature is a horizontal blue line.